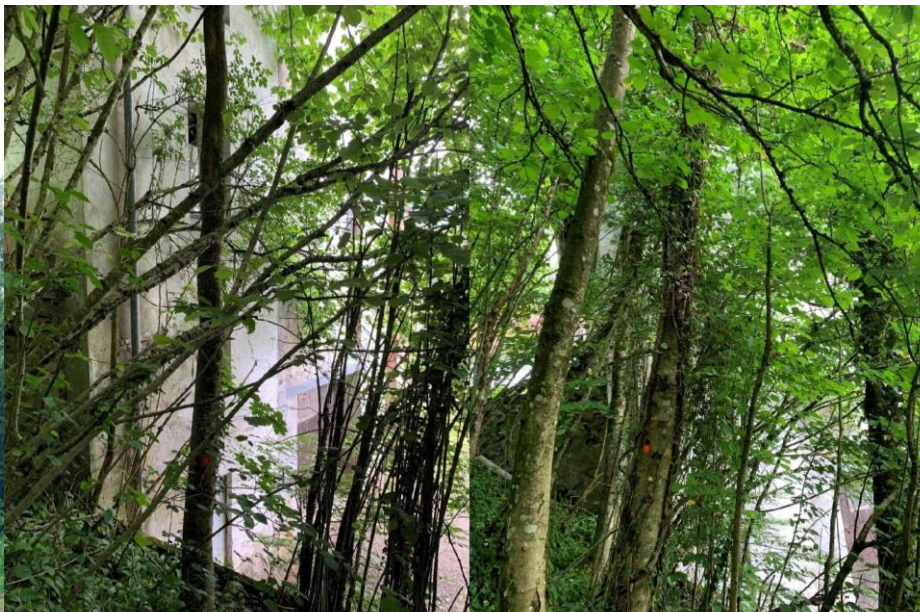




1) 1 frêne diamètre env. 23 cm à conserver et élaguer pour éviter conflit avec la toiture du bâtiment ECA n°607



2) 1 frêne proche façade env. 15cm à abattre

3) 1 frêne sec diamètre env. 21 cm à abattre



4) 1 frêne sur muret diamètre env. 18 cm à abattre



5) 1 aulne dans le ruisseau diamètre env. 18 cm à abattre

Ab 11-2025
Ab 12-2025

Commune de Grandson

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande: ☒ Abattage ☒ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 18 juillet 2025 au 16 août 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Marianne Leimer et Binaghi Aldo
 Adresse: Le Pérosset 2-4-6-8-10
 Parcelle n°: 2069
 Essence: Frêne-Hêtre
 Diamètre à 1 m du sol: De 5 à 25 cm.
 Motif de la requête: Entrave et proximité des bâtiments - Façades et Toitures.

Date: 18 mai 2025 Signature: *Marianne Leimer*

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: Compensation validée par le service ☐ oui ☒ non

Autre proposition: _____

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER **DU SERVICE**

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

